



LIGUE
NOUVELLE
CALEDONIE



LIGUE NOUVELLE CALEDONIE

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE : 01/09/2024 – 31/08/2025

Sommaire financier

ETAT DU RESULTAT ETENDU (BENEFICE ET PERTE)

- Chiffre d'affaire
- Dépenses
- Résultat net comptable

BILAN

- Passif
- Bilan
- Compte de résultat
- Capitaux propres

RAPPORT DE L'AUDITEUR

PRESENTATION DE COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Août 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, en présumant de la continuité de l'exploitation et suivant le principe de la permanence des méthodes comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

L'Association a pour activité principale l'organisation et la pratique des sports de raquette (tennis, padel, beach tennis, pickle ball) en Nouvelle-Calédonie.

- Au cours de l'exercice, la DSP avec la Ville de Nouméa est arrivée à échéance le 30 juin 2025. La procédure d'attribution de la gestion du site n'ayant toujours pas aboutit à ce jour, cette situation n'a pas permis à la Ligue d'effectuer de nouveaux investissements cette année.
- Les immobilisations, dans le cadre de la fin de la DSP, ont ainsi été complètement amorties et sorties comptablement des comptes de la Ligue car rétrocédées au propriétaire, la Ville de Nouméa.
- La Ligue de tennis a perdu cette année son éligibilité au mécénat pour les raisons suivantes :
 - Modification des statuts sur les exercices antérieurs permettant la rémunération du dirigeant de l'association, ce qui est interdit par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie. La correction de ce point sera traité par l'AGE du 22 novembre 2025 ;
 - Le caractère trop « important » du prize money versé aux joueurs à l'issue du CHALLENGER qui donne à la Ligue un caractère lucratif. Une alternative doit être étudiée avec la FFT.
- La Ligue de tennis a été notifiée le 6 février 2025 du jugement rendu dans l'affaire contre Philippe POIGNON qui la condamne à lui verser la somme de 13.465.344 FCFP. Des discussions avec la partie adverse dans le cadre d'un potentiel accord amiable sont en cours à ce jour.

FAITS FINANCIERS SAILLANTS

- Equilibre financier sur l'édition 2025 du CHALLENGER
- Baisse du poste Subventions d'exploitation en raison d'une comptabilisation d'une partie des subventions des institutions pour le CHALLENGER 2025 sur l'exercice

précédent (12.225.000 FCFP). Montant classé dans les Autres Produits de gestion courante.

- Baisse significative des Autres achats et charges externes suite à une volonté d'économies cette année.
- Augmentation de la masse salariale sur l'exercice en raison de la comptabilisation sur ce poste de la rémunération du Directeur du CHALLENGER.
- Résultat exceptionnel négatif en raison des actifs sur les bureaux rendus à la Mairie de Nouméa.

1- LES PRODUITS

Le total des produits d'exploitation, cette année est de 112.367.893 CFP. Il convient de retraiter aux PRODUITS D'EXPLOITATION 2024 12.225.000 FCFP, soit un total in fine de 98.524.925 FCFP. L'évolution entre les deux exercices est donc de +13.842.968 (+12%).

DETAILS	2025	2024
Ventes de marchandises	198.393	166.000
Produits de gestion courante	30.369.019	26.950.992
Subvention d'exploitation	59.900.379	65.357.607
Autres produits / Partenariats et mécénats	9.655.000	17.864.600
Reprise sur amortissements et provisions	20.000	410.726
Autres produits et transfert de charges	12.225.102	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	112.367.893	110.749.925

2- LES CHARGES

Le total des charges d'exploitation, cette année est de 111.976.814, auquel il convient de retraiter la provision exceptionnelle de 11.250.000 FCFP liée au procès contre Philippe POIGNON, soit in fine un total de 100.726.814 FCFP.

Pour comparer ce montant à 2024, il convient de retraiter les Reports en fonds dédiés de 12.225.000 FCFP, soit un total 2024 de 104.990.400 FCFP.

La variation entre les deux exercices est ainsi de – 4,2 Millions FCFP (- 4%).

DETAILS	2025	2024
ACHATS	0	0
CHARGES EXTERNES	56.313.211	65.409.530
IMPOTS ET TAXES	120.192	134.457
FRAIS DE PERSONNEL	33.784.392	24.798.243
DOTATION AUX AMORTIS. Et PROVISIONS	16.371.077	4.784.405
AUTRES CHARGES	5.387.942	9.863.765
REPORTS EN FOND DEDIES		12.225.000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	111.976.814	117.215.400

Les variations de charges proviennent :

- Comptabilisation de la rémunération du Directeur du tournoi en Charges de personnel et constatation de la régularisation de la CAFAT.
- Economies importantes réalisées sur le fonctionnement courant de la Ligue.
- Comptabilisation de la provision pour le procès contre Philippe POIGNON.

3- DISPONIBILITES

Trésorerie	2025	2024
Disponibilité	12.557.519	12.677.680

4- LE RESULTAT NET COMPTABLE

Le compte de résultat, lié à la saison sportive 2024-2025, présente un résultat négatif de

-2.306.682 CFP contre – 8.176.516 en 2024

5- PREVISIONS EXERCICE 2026

Le prochain exercice sera très dépendant de l'attribution ou pas de la nouvelle DSP de la Ville de Nouméa à la Ligue.

6- BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2025-2026

Le budget présenté est hors CHALLENGER 2026.

RECETTES	68 961 000
CHARGES FONCTIONNEMENT	50 516 100
ACTIVITES COMMISSIONS	17 520 000
RESULTAT	924 900

PREVISIONNEL ACTIVITES COMMISSIONS LCT 2026	
COMM TENNIS	1 500 000
COMM FEMININE	200 000
CTE DETECTION	4 200 000
PARATENNIS	2 950 000
COMM PADEL	3 000 000
COMM CRAC	300 000
COMM CED	1 220 000
COMM PICKLE BALL	350 000
COMM BEACH TENNIS	300 000
COMM EQUIPEMENT INFRAS	3 000 000
COMM ACTIONS SOCIALES	150 000
COMM EVENEMENTIELLE	350 000

En vous remerciant de votre attention.

Rapport de l'auditeur externe.